



CHCTd du 24 novembre 2022

Déclaration FORCE OUVRIÈRE

Mesdames et Messieurs les membres de cette formation spécialisée,

Après la procédure accélérée choisie pour examiner la « réforme des retraites » et la menace du 49-3, vendredi dernier le gouvernement Macron a fait le choix d'activer l'article 44-3 de la Constitution pour accélérer l'examen du texte au Sénat et aller directement au vote sur l'ensemble du projet de loi retraites sans attendre la fin des débats. Encore un passage en force, qui s'ajoute au refus du président de la République de recevoir les organisations syndicales, alors que plus de 80% de la population est opposée à cette contre-réforme, alors que des millions manifestent leur rejet de ce projet depuis le 19 janvier, alors que de nombreux secteurs, entreprises, établissements ont décidé de durcir le mouvement, de reconduire la grève. Par son l'entêtement et sa brutalité, c'est l'exécutif qui porte la responsabilité du blocage du pays. Pour FO, il est indispensable de faire reculer le gouvernement : c'est la retraite des morts veut instaurer en reculant l'âge de départ à la retraite à l'âge moyen d'espérance de vie en bonne santé. C'est une précarisation générale qu'il vise quand il cherche à allonger la durée de cotisation et s'attaque aux régimes spéciaux, notamment à celui des fonctionnaires qui se fonde actuellement sur les six derniers mois de la carrière. FO s'oppose à un projet injustifié qui vise à abaisser les droits à la retraite pour financer une politique économique au service du capital, à s'assurer des retraites plus courtes, une main d'œuvre disponible et précaire nombreuse, et à favoriser le développement des retraites complémentaires aux mains du privé. Au contraire, il est nécessaire d'améliorer les conditions de retraite actuelle, quand un salarié sur deux n'est pas en activité quand il part à la retraite : ça passe par un retour à la retraite à 60 ans, avec 37,5 annuités, et le maintien des régimes spéciaux.

Une solution pour remplir les caisses de retraite serait d'ailleurs d'augmenter les salaires. Là encore, ce n'est pas le projet du gouvernement. Les annonces du ministère sur la « revalorisation » promise pendant la campagne nécessiteraient de revoir la définition du terme. La très grande majorité des enseignants ou « assimilés » va toucher moins que l'inflation avec la « revalorisation socle », les autres catégories de personnels n'auront rien. Non content de vouloir nous faire travailler plus longtemps, pour des pensions plus faibles, le ministre veut accroître la charge de travail hebdomadaire et les missions des personnels avec son « pacte ». Alors qu'ils sont déjà épuisés par les conditions de travail qui ne cessent de se détériorer, par les injonctions et les pressions, et ils devraient accepter de travailler plus pour perdre un peu moins ! C'est inadmissible ! FO revendique une réelle revalorisation,

c'est-à-dire une augmentation indiciaire pour tous les personnels sans contrepartie, *a minima* à hauteur de l'inflation pour commencer, le rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 20 ans et l'ouverture de négociations. Le ministre utilise cette pseudo-revalorisation pour accélérer la territorialisation, pour individualiser les carrières et la rémunération, pour casser le statut, en créant des hiérarchies intermédiaires, en alourdissant les missions et en permettant de déroger aux obligations de services. La FNEC FP-FO exige le retrait de ce « pacte » et réaffirme l'importance du statut comme protection des agents et du cadre national de l'École.

Comment accepter ce « pacte » quand le ministère détruit encore 2 000 postes à la rentrée 2023. Les personnels et les élèves peuvent directement constater les conséquences de ce plan social sur le terrain. Ce sont 43 classes qui sont supprimées dans le département dans le premier degré. Dans les collèges et les lycées, les chiffres retenus sont trop souvent contestables et contestés, afin de permettre des fermetures de groupes ou de divisions, comme au lycée Dautet de La Rochelle, au collège de Marans ou au collège René Caillié de Saintes. De nombreux collèges compteraient 29 à 30 élèves par classe à la rentrée sur plusieurs divisions, jusqu'à 35 en lycée. Les établissements sont au bord de d'explosion, atteignant plus de 800 élèves dans les collèges Beauregard de La Rochelle ou Caillié de Saintes. Alors que les difficultés liées à l'entassement des élèves se voient tous les jours par les problèmes d'organisation, de circulation ou de sécurité qu'ils posent, l'administration poursuit cette logique en actant cette année la fusion de six écoles. La FNEC FP-FO revendique l'ouverture des classes et des établissements nécessaires, donc la création de postes statutaires pour toutes les catégories de personnels, afin d'améliorer les conditions de travail des personnels, d'accueillir et encadrer les élèves dans des conditions correctes.

Tous ces choix politiques ont un impact sur la santé et la sécurité des personnels. Si le ministre voulait s'occuper de la santé, de la sécurité des personnels, il abrogerait les contre-réformes qui dégradent leurs conditions de travail. Il reconstruirait une véritable médecine de prévention avec un nombre suffisant de médecins et un véritable suivi médical des agents dont c'est le droit.

Il reviendrait également sur l'inclusion systématique, qui est d'une grande brutalité envers les personnels, les élèves et leurs parents. Il abandonnerait les PIAL et la mutualisation, et restaurerait le droit à un enseignement spécialisé pour les élèves dont la situation l'exige, donc le retour à une orientation au cas par cas des élèves, par des professionnels (médecins, éducateurs, enseignants) en fonction du degré du handicap ou de la difficulté scolaire. Il rétablirait et créerait tous les postes, structures et établissements à hauteur des besoins. Il accèderait aux revendications des AESH qu'il maintient actuellement sous le seuil de pauvreté, avec un vrai statut, un vrai salaire et des contrats à temps complet pour celles et ceux qui le souhaitent.

Accéder aux revendications des personnels, c'est commencer à résoudre les problèmes que nous traitons dans ces formations spécialisées.

Les demandes répétées de la FNEC FP-FO d'inscrire les conditions de travail des personnels de direction à l'ordre du jour du CHSCTm l'année dernière ont été écartées ou ignorées par le ministre. Comment peut-on ensuite s'interroger sur les difficultés à recruter des PERDIR ? Ils sont en souffrance : le syndicat ID-FO défend une équipe de direction complète qui évite isolement et surcharge et n'a cessé d'alerter sur l'absence de communication institutionnelle, les problèmes de pilotage, la gestion des PIAL ou du SNU par exemple, qui font peser une très grande pression sur les épaules des chefs d'établissements. ID-FO et la FNEC FP-FO continuent revendiquer des améliorations concernant les salaires et la carrière, le respect des missions et du statut, les postes, et l'exigence d'une enquête sur les conditions de travail des personnels de direction.

Dans de nombreux signalements du registre de sécurité et santé au travail, les personnels ont exprimé leur épuisement et leur exaspération devant la dégradation de leurs conditions de travail et le mépris affiché par le ministre pour leurs revendications. Ce sont de véritables appels à l'aide qui ont été lancés. La FNEC FP-FO rappelle qu'il est de la responsabilité de l'Etat-employeur d'assurer la santé et de la sécurité de ses agents. Ce ne sont pas aux directeurs, aux chefs d'établissement et de service, de tenter de compenser les conséquences des contre-réformes ministérielles. Ce serait ouvrir la voie à des pressions sur les personnels, contre leur statut et leurs missions. La FNEC FP-FO réaffirme sa revendication d'abrogation de la loi de « transformation de la fonction publique » et de rétablissement des CHSCT, dont l'objectif était d'émettre des avis sur les consignes et mesures de sécurité prises par l'employeur et de défendre les droits des personnels. A la FNEC FP-FO, nous considérons que nous sommes les représentants de nos seuls mandants, les personnels dont nous défendons les intérêts particuliers. Nous refusons de participer à la construction d'orientations stratégiques, d'indicateurs, de chartes, de QVT... Nous continuerons de porter les revendications des personnels, d'exiger des enquêtes, l'étude des registres et une véritable prévention qui ne peut être que primaire. Nous n'aurons de cesse de mettre l'employeur devant ses responsabilités et dénoncer son inaction si nécessaire.

Je vous remercie de votre attention.

